

COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 23 OCTOBRE 2020

I- ADMINISTRATION GENERALE

1. Règlement Intérieur

Où l'exposé de Monsieur CARLIN, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal pour le mandat 2020-2026**

II – FINANCES

1 – Subventions aux associations

Où l'exposé de Monsieur VILLAR, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De valider les aides financières et matérielles ci-après détaillées :**

AIDES FINANCIERES

Associations	Aides allouées en 2019	Aides demandées en 2020	Propositions d'attributions pour 2020
ESSA FOOT	14 800 €	16 000 €	14 800 €
TENNIS CLUB ST ANDRE/ABADIE	3 300 €	2 700 €	2 700 €
LU PRESEPI DE LA ROCA	1 500 €	1 500 €	1 500 €
UNCAFN	100 €	1 000 €	100 €
ESSA MUSCULATION	200 €	0 €	0 €
VTT ST ANDRE	600 €	1 000 €	600 €
ASS SAUVEGARDE PATRIMOINE ST ANDRE	1 000 €	1 000 €	1 000 €
DOJO	1000 €	1 000 €	1 000 €
USSA PETANQUE	0 €	1 500 €	1 000 €
APF France HANDICAP	0 €	200 €	200 €
TOTAL GENERAL	22 500€	25 900 €	22 900 €

AIDES MATERIELLES

Association	locaux	véhicules	matériel	personnel	total
USSA Foot	291	204			495
Tennis Club St-André – l'Abadie	1 680				1680
Comité des fêtes de Saint-André	1 000		8 500	6390	15 890
ESSA foot	6 355	27 342		35 000	68 697
ESSA musculation	404		706		1 110
St-André VTT	1 820				1 820

CDIA	246	80			326
Lu presepi de la Roca	1 442				1 442
Théâtre	2 174				2 174
La Caïola	1 717				1 171
Babi randonneur	381				381
UNCAFN	1 365				1 365
Association de sauvegarde du patrimoine de St-André	5 003				5 003
Comité d'action pour la sauvegarde de St-André	1 301				1 301
Les passionnés d'Art Floral	970				970
USSA Boules / pétanque	521	357		606	1 484
DOJO	4 027				4 027
TOTAL	30 697	27 983	9 206	41 996	109 882

2 – Amortissement des biens : définition des règles

Les durées d'amortissement sont fixées par l'assemblée délibérante, dans le cadre

Où l'exposé de Monsieur VILLAR, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **Que l'amortissement des biens soit réalisé de façon linéaire ; le seuil unitaire au-dessus duquel les immobilisations s'amortissent est fixé à 200 euros ;**
- **De fixer les durées d'amortissement des biens telles qu'elles ont été décrites supra.**

3 – Décision modificative section d'investissement

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ouvrir 1898 € de crédits supplémentaires en dépenses et en recettes sur l'opération 97/05 « surveillance du versant de Lombardie »**
- **D'ouvrir au budget une opération 2020/10 « acquisition matériel de lutte contre la COVID 19 »**
- **D'ouvrir 26 000 € de crédits en dépenses et en recettes sur cette opération**
- **D'ouvrir les crédits supplémentaires suivants : en dépenses de la section de fonctionnement (chapitre 042) 12 000 € et en recettes d'investissement (chapitre 040) 12 000 €**

III – RESSOURCES HUMAINES

1 – Création d'un poste de Brigadier-Chef Principal

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser la création d'un poste de policier municipal dans le grade de Brigadier-chef principal**
- **De dire que les crédits correspondants seront ouverts au Budget.**

2 – Création de postes en contrats aidés

Où l'exposé de Monsieur VILLAR, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser la création de 15 postes en contrats aidés à temps complets pour exercer les missions d'agents techniques, d'agents de soutien aux Ecoles maternelles, d'agents administratifs ou d'ASVP,
- De dire que les crédits correspondants seront inscrits au Budget.

3- Création poste d'agent de maîtrise principal

Où l'exposé de Monsieur VILLAR, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser la création d'un poste d'agent de maîtrise principal
- De confirmer que les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

4- Plan de formation mutualisé 2020/2026 et règlement de formation

Où l'exposé de Monsieur VILLAR, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de formation mutualisé pour les années 2020, 2021 et 2022 ainsi que le règlement de formation tel qu'ils ont été validés par le Comité Technique 12 octobre 2020.

5- Modification tableau des effectifs

Où l'exposé de Monsieur VILLAR, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le tableau des effectifs détaillé ci-après.

Grades	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes non pourvus	Postes à créer	Postes ouverts
Directeur Général des Services	1	1			1
Attaché Principal	1	1			1
Attaché	2	2			2
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	0	1		1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	2	2			2
Rédacteur	2	0	2		2
Adjoint Admin Ppal 1e cl	2	2			2
Adjoint Admin Ppal 2e cl	6	2	4		6
Adjoint Administratif	1		1		1
ADMINISTRATIVE	18	10	8		18
Educateur des APS	2	0	2		2
SPORTIVE	2		2		2
Ingénieur principal	1	1			1
Ingénieur	1	0	1		1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1		1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1		1
Technicien	1	0	1		1
Agent de maîtrise principal	4	5		1	5

Agent de maîtrise	6	0	6		6
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2	2			2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	19	14	5		19
Adjoint technique	22	12	10		22
TECHNIQUE	58	34	24		58
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	3	3			3
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	3	2	1		3
MEDICO SOCIALE	6	5	1		6
Assistant spécialisé d'enseignement	4	0	4		4
Professeur d'ens. artistique de cl. normale	1	0	1		1
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1		1
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1		1
CULTURELLE	7	0	7		7
Adjoint d'Animation	1	0	1		1
ANIMATION	1	0	1		1
Chef de service de police principal 1 ^{ère} cl.	1	0	1		1
Chef de service de police principal 2 ^{ème} cl.	1	0	1		1
Brigadier-chef principal de police	2	2		1	3
Brigadier	1	0	1		1
Gardien de police municipale	1	0	1		1
POLICE	6	2	4		6
TOTAL	98	51	47	2	100

IV – URBANISME

1 – Convention PUP Bouygues Lombardie

Ouï l'exposé de Madame Sylvine MENCIO, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de Projet Urbain Partenarial à conclure avec la Métropole Nice Cote d'Azur et la société BOUYGUES IMMOBILIER, telle que jointe en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.
- De décider d'assurer toutes les mesures de publicité dudit acte conformément aux articles R 332.25.1 et R 332.25.2 du code de l'urbanisme (affichage, disposition du public et recueil des actes administratifs),
- D'inscrire les dépenses et les recettes correspondantes au budget primitif communal.

V – CULTURE

1 – Animations culturelles 2021 : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Ouï l'exposé de Monsieur CIFFREO, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental, au titre des activités culturelles 2021, une aide financière de 12 500 euros pour ces 4 volets d'action, soit :**
 - 7 000 euros pour les manifestations culturelles,
 - 2 000 euros pour la chorale municipale,
 - 2 000 euros pour l'école de musique municipale
 - 1 500 euros pour le théâtre

VI – TRAVAUX

1- Acquisition de matériel lié au COVID 19

Ouï l'exposé de Monsieur CARLIN, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De valider le montant de la dépense à 25 563 € HT**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Régional.**

LE MAIRE,

J.J. CARLIN